

SYNDICAT
des MEDECINS
INSPECTEURS
de SANTE
PUBLIQUE

Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
Pièce 0335
75350 Paris SP 07



le 24/05/2017

Monsieur le Directeur du cabinet de
Madame la ministre des solidarités et de la
santé
Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Objet : situation des médecins inspecteurs de santé publique

Monsieur le Directeur,

Le corps des médecins inspecteurs de santé publique constitue l'ossature de la présence médicale en agence régionale de santé, en administration centrale et est présent au sein des agences sanitaires nationales ainsi que dans d'autres départements ministériels. Il connaît depuis de nombreuses années des difficultés de recrutement auxquelles il n'a jamais été porté remède et qui, en raison de nombreux départs en retraite, font maintenant craindre la survenue de véritables ruptures dans la continuité de l'action des services, notamment en matière de réponse aux urgences en ARS. Face à la nécessité d'améliorer rapidement l'attractivité de la profession, les solutions de substitution n'apparaissant pas convaincantes, la DRH ministérielle a ouvert plusieurs chantiers depuis environ deux ans, dont aucun n'est véritablement arrivé à terme. Il nous paraît important de maintenir la dynamique en cours.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer rapidement afin de vous exposer plus complètement les enjeux en termes de santé publique et de sécurité sanitaire qui s'attachent à notre démarche. Nous souhaitons aussi savoir si nous pouvons compter sur une continuité dans l'action publique à notre égard ou si, au contraire des inflexions sont au programme du nouveau cabinet. Plus particulièrement, nous pourrions évoquer si vous en êtes d'accord :

- les difficultés possibles dans la gestion des astreintes de sécurité sanitaire en ARS pour l'été à venir ;
- les difficultés d'exercice de certains collègues dans les nouvelles grandes régions ;
- la poursuite du dossier de revalorisation statutaire instruit par la DRH. A ce titre, un projet de nouvelle grille de rémunération indiciaire avait été validé par le précédent cabinet de la ministre de la santé ;

- la mise en œuvre du RIFSEEP au sein d'un corps technique, pour lequel le critère de l'expertise technique doit être mis en parallèle des fonctions managériales ;
- la mise en œuvre du Développement professionnel continu, obligation légale pour tous les médecins français et dont la mise en œuvre ne semble pas avoir été préparée de façon satisfaisante par nos différents employeurs ;
- à plus long terme, une réflexion sur l'évolution des missions d'un groupe professionnel dont les effectifs seront passés de 600 à 400 en quelques années.

Le syndicat des médecins inspecteurs de santé publique sera, comme il l'a toujours été, ouvert aux évolutions nécessaires des organisations et des modes de travail, afin de satisfaire au mieux les besoins de nos concitoyens. Vous pouvez dès maintenant compter sur notre implication.

En espérant que notre demande trouvera un écho favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération



Jacques RAIMONDEAU
Président du SMISP-UNSA

Copie: Jean-Noël GALY
Secrétaire général
UNSA santé - cohésion sociale